

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **vendredi quinze décembre deux mille vingt-trois**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

**Etaient présents** : CADAUX Didier, CARNAC Alain, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés** : ARIZA Emmanuelle, BERNARD Jean Luc, DELMAS Corinne, FAGES Christine, LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
BEAUMONT Yvon	à	GAUFFRE Christian),
CARRIERE Edith	à	THOMAS Rémi
CARRIERE Philippe	à	EGEA Frédéric
GALTIER Samuel	à	VICENTE Florian

**Secrétaire de Séance** : Mme Esther CHUREAU

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Délibération(s) :  
D2023-072 Budget Eau-Assainissement 2023 : Décision modificative n°01

#### DELIBERATIONS

**Délibération n°2023-072 : Statuts de la Communauté de communes Millau Grands causses – Compétence nouvelle au 1er janvier 2024 – Action sociale d'intérêt communautaire et mise à jour terminologique**

Rapporteur : M. VICENTE Florian

Monsieur Le Maire informe que lors de la saisie de la D.M. en perception, un déséquilibre a été constaté et doit être corrigé.

Monsieur Le Maire rappelle que cette décision modificative est nécessaire pour prendre en compte les écritures comptables suite à :

- la renégociation du prêt à taux variable (Délibération D2023-034 du 13 juin 2023),
- la prise en compte des provisions pour créances douteuses de + 2 ans (Délibération D2023-067 du 06 décembre 2023),
- et enfin équilibrer le budget en section d'investissement (montant de 65 084.28 € imputé en dépenses au 238/23).

**Virement et Augmentation de crédits :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à section investis.	12 201.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>12 201.00 €</b>			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>500.00 €</b>		
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		11 701.00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements</b>		<b>11 701.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>12 201.00 €</b>	<b>12 201.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 166 : Refinancement de dette		5 231.71 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>5 231.71 €</b>		
D 166 : Refinancement de dette		79 268.11 €		
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>79 268.11 €</b>		
D 2031 : Frais d'études		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 000.00 €</b>		
D 238 : Avances commandes immo. corpo.		70 315.99 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>70 315.99 €</b>		
R 021 : Virement section exploitation			12 201.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>12 201.00 €</b>	
R 1641 : Emprunts en euro				5 231.71 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>5 231.71 €</b>
R 166 : Refinancement de dette				84 499.82 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>84 499.82 €</b>
<b>Total</b>		<b>155 815.81 €</b>	<b>12 201.00 €</b>	<b>89 731.53 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>155 815.81 €</b>		<b>77 530.53 €</b>

Nombre de présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 14  
 Nombre d'absent(s) : 5  
 Nombres de procuration : 4  
 Quorum : 10  
 Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

-----  
La séance est levée à 19h15  
-----

### AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **20 DECEMBRE 2023** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet ([www.saint-georges-de-luzencon.fr](http://www.saint-georges-de-luzencon.fr)) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,  
le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance  
Mme Esther CHUREAU



Le Maire  
M. Didier CADAUX



The official seal of the Municipality of Saint-Georges-de-Luzençon is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE de SAINT GEORGES DE LUZENÇON' and '12 (Aveyron)'.

